

# Bourse de Rentrée 2017/2018

## Qui peut bénéficier de la Bourse de Rentrée CE+ ?

Bénéficiaires : tous les salariés du Site de Mulhouse en CDI ou en CDD présents depuis 6 mois au moins au 1<sup>er</sup> juin 2017 et toujours à l'effectif au moment de la remise des chèquiers en septembre 2017.

Enfants ayants droits : enfants **scolarisés** ou **en maternelle** à charge des bénéficiaires ci-dessus mentionnés et nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000.

## Principes d'attribution de la Bourse de Rentrée

Le bénéfice de la Bourse de Rentrée est admis dans les conditions suivantes pour 2017 :

- Dépôt du formulaire de Demande de Bourse de Rentrée Scolaire **au plus tard le 30 Juin 2017**
- Remise des chèquiers à partir du 4 septembre 2017 en échange de la remise d'un **certificat de scolarité**
- Date limite de retrait des chèquiers : 30 Novembre 2017.

## Justificatifs à fournir lors du dépôt de la demande

- Haut du dernier bulletin de salaire
- Eventuellement avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 (si avantageux pour le calcul de la catégorie CE).

**Attention : seuls les dossiers complets seront pris en compte**

## Montant de la Bourse de Rentrée allouée par enfant ayant droit

COEFFICIENT	A		B		C	
	160/195	200/225	240/270	285/335	365/K92/PII	I.C. PIII et ABC
Impôt 2016 sur le revenu 2015	Non imposition ou non recouvrement	jusqu'à 686 €	de 687 € à 1372 €	de 1373 € à 2058 €	de 2059 € à 2744 €	
<b>Niveau de Scolarité</b>						
Maternelle	20 €	20 €	15 €	15 €	10 €	10 €
Elémentaire	30 €	30 €	25 €	25 €	20 €	20 €
Collège	40 €	40 €	35 €	35 €	30 €	30 €
Lycée	60 €	60 €	55 €	55 €	50 €	50 €

Votre catégorie CE est calculée suivant le critère le plus avantageux pour la famille sur présentation des justificatifs demandés.

Lorsque les 2 conjoints sont salariés du Site de Mulhouse une seule demande est prise en considération. Le montant de la bourse de rentrée est calculé sur le coefficient le plus bas.

# Demande de Bourse

## Rentrée Scolaire 2017 / 2018

Date de réception
-------------------

**A retourner au Service des Activités Sociales et Culturelles dûment remplie et signée au plus tard le 30 Juin 2017 accompagnée des justificatifs demandés, la date d'arrivée au SASC étant seule prise en considération.**

M .....  
(Nom - Prénom)

Code personnel

Adresse.....  
.....

Classification   
(Joindre justificatif)

Tél. domicile  Tél. portable  Tél. usine

Email : ..... Impôts 2016 sur le revenu 2015   
(Si avantageux)

**Si le conjoint est également salarié du site de Mulhouse**

Nom - Prénom..... Code personnel

Classification

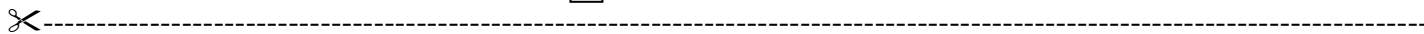
**Joindre impérativement la photocopie de la fiche de paie et éventuellement des impôts (revenus 2015)**

Enfants			Rentrée scolaire Septembre 2017	
Nom - Prénom	Sexe	Date de naissance	Etablissement Scolaire	Classe (sept. 2017)

Fait à ....., le .....

Signature

Je souhaite retirer mes chèquiers :  au SASC à Sausheim  
 à la Permanence sur le Site



**Avis de réception de votre demande de bourse de rentrée (A REMPLIR PAR LE SALARIE)**

Code personnel .....

Nom-Prénom .....

Retrait des chèquiers :  au SASC à Sausheim  
 à la Permanence sur le Site

Date de réception
-------------------

**A partir du 4 Septembre 2017 et jusqu'au 30 Novembre 2017**  
 (contre remise du certificat de scolarité et présentation de la Carte CE+ ou PSA)